

Canevas résumé de projet - projet de développement

Ce résumé a pour objectif de communiquer sur le projet et constitue un outil de présentation des actions menées par les associations membres. Il sert à mettre en valeur les projets de façon succincte, concrète et percutante. Accessibles sur le site de la Fédération et donc au grand public, ces résumés présenteront les principaux éléments pertinents pour la communication et la recherche de fonds

Titre résumé du projet	Co-gestion des forêts du corridor Katavi - Ugalla
Référence FGC du projet	20-18
Association membre	Association pour le Développement des Aires Protégées
Pays / Localité(s)	Tanzanie, Région de Katavi, District de Mlele
Thème principal	Gestion communautaire des forêts
Montant total du projet	427'161 CHF
Contribution demandée à la FGC	399'690 CHF
Durée du projet	2 ans (avril 2020 - mars 2022)
Objectif(s) de Développement Durable(s) (ODD) concerné(s) par le projet	10 réduction des inégalités, 12 consommation et production responsable, 13 lutte contre le changement climatique, 15 vie terrestre, 16 paix, justice et institutions efficaces

Le projet en bref (pitch) (500 signes espaces compris)

Le projet vise à appuyer et à accompagner 8 villages riverains de la réserve forestière de Mlele dans l'établissement d'une co-gestion sur l'ensemble de la réserve qui permettra de sécuriser leurs droits sur la réserve, sa gestion et les revenus qui en sont issus. Le projet se développera sur deux axes, le premier visant à faciliter la mise en place des structures institutionnelles villageoises de gestion de la réserve, le second visant appuyer le développement d'activités génératrices de revenus au profit des communautés riveraines en se focalisant sur deux filières : le miel et les champignons.

Contexte dans lequel s'inscrit le projet (750 signes espaces compris)

Situation de départ et problématique à laquelle le projet s'attaque.

Les forêts de la région sont soumises à de fortes pressions contribuant à leur dégradation rapide (déforestation, braconnage). L'ADAP a appuyé durant plusieurs années la mise sur pied d'une gestion communautaire d'une portion de 850 km² de la réserve forestière de Mlele. Soumise à des pressions similaires, c'est la seule forêt de la région à n'avoir pas connu de dégradation importante au cours de la dernière décennie. En reconnaissance des bons résultats atteints tant en matière de développement socio-économique local, principalement par le développement d'une industrie villageoise apicole de qualité, que de conservation des forêts et de la faune, le Ministère de l'Environnement et les partenaires locaux ont demandé à l'ADAP d'étendre l'expérience par le biais d'un modèle de co-gestion à l'ensemble de la réserve de Mlele (2350 km²).

Démarche prévue pour répondre au problème (750 signes espaces compris)

Ce que prévoit l'AM pour répondre à la problématique.

Le projet s'appuie sur une disposition de la loi sur les forêts qui permet aux villages riverains d'une réserve gouvernementale de mettre en place un système de co-gestion avec le Service des forêts. Ce processus participatif vise à sécuriser à long terme les droits des communautés riveraines sur la forêt et ses

ressources, tout en permettant la mise en place d'une gestion et d'une gouvernance dans lesquels les villageois ont une place centrale. Le projet va donc appuyer et faciliter ce processus en soutenant la mise sur pied des comités villageois de gestion et assurer un renforcement des capacités des membres de ces organes. Le projet va également initier une démarche d'éducation à l'environnement à l'égard des écoles des 8 villages pour leur permettre de découvrir la réserve et ses modalités de gestion. Outre les revenus collectifs qui seront générés par la gestion de la réserve, le projet va soutenir le développement d'activités génératrices de revenus au profit des ménages en développant les filières de l'apiculture et des champignons.

Partenaire local (100 signes espaces compris)

ADAP Tanzanie

Réseau des 8 villages riverains de la réserve de Mlele

Association des apiculteurs d'Inyonga

Objectifs à atteindre (400 signes espaces compris)

Quel est le changement souhaité et quelle situation prévoit-on d'atteindre à la fin du projet ?

L'accord de co-gestion de la réserve est signé entre le Ministère et les 8 villages, et la gestion est opérationnelle et efficace. L'impact attendu du projet est d'assurer la conservation de la réserve dans un contexte de dégradation accélérée et de permettre de sécuriser durablement les droits des villages riverains.

Les ménages améliorent significativement leurs conditions de vie par un accès facilité aux ressources et un accroissement des revenus provenant des filières apiculture et champignons.

Activités prévues (750 signes espaces compris)

Activités principales/ actions concrètes prévues pour atteindre les objectifs planifiés.

- Appuyer la mise sur pied et le renforcement des capacités (formations, visite d'échange) des comités villageois de gestion des ressources naturelles et du comité conjoint de gestion de la réserve
- Faciliter la réalisation des deux premières étapes du processus de co-gestion (initiation et évaluation et planification de la gestion)
- Appuyer la mise en place de 30 écogardes villageois (recrutement, équipement, formation, opérations)
- Réalisation des études de référence socio-économiques et environnementales (forêt et faune)
- Appui à la modernisation de la chaîne de traitement des produits apicoles
- Appui concernant l'accès aux marchés de détail pour les produits apicoles (étude de marché, soutien pour le marketing et le packaging des produits)
- Organisation des groupements de collecteurs de champignons
- Réalisation d'une étude de marchés sur les champignons
- Premières formations sur les techniques de cueillette et de conservation des champignons.

Bénéficiaires (300 signes espaces compris)

Différents types de bénéficiaires et nombre de personnes que le projet cherche à atteindre directement.

Les membres des comités de gestion des ressources naturelles (96)

Les 30 jeunes qui vont être recrutés comme écogardes villageois

Les producteurs apicoles (800)

Les producteurs de champignons (250)

+ 2 photos illustrant le projet à envoyer aussi par voie électronique au Secrétariat de la FGC en format .jpg ou .gif.